



## Païement du salaire non verser

Par **Helies christelle**, le **09/08/2017** à **05:07**

Mon patron ne pas payé les 3 semaines que j ai effectué au mois de juillet à t il le droit et quel recours puis je avoir car j ai des factures à payer

Par **P.M.**, le **09/08/2017** à **08:46**

Bonjour tout d'abord,  
Vous ne précisez pas si vous travaillez depuis...  
L'employeur n'a pas le droit de ne pas vous payer si vous avez travaillé mais je vous rappelle que le salaire est quérable et qu'il faudrait sa voir si vous êtes allé le chercher éventuellement après avoir pris contact pour savoir s'il est prêt...

Par **Helies christelle**, le **09/08/2017** à **08:52**

Je ne travaille pas oui j ai pris contact avec lui par lettre recommandée sans réponse de sa part normalement je suis payé entre le 1 et 3 de chaque mois

Par **P.M.**, le **09/08/2017** à **09:02**

Merci pour votre attention...  
Vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...